



CONSEIL MUNICIPAL 28 AOÛT 2020 – 19h30
COMPTE-RENDU

DATE DE LA CONVOCATION : 20/08/2020
DATE DE L’AFFICHAGE : 21/08/2020

Président de Séance : Sandrine BERTHET
Secrétaire de Séance : Gisèle GIANNINA

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Sandrine BERTHET

Présents : BERTHET Sandrine, BENEITO Christian, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Eric, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, GARDET-CADET Michel, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien, DRAGNEA Cindy, SABAÏNI Marie-Josèphe

Excusés : ALIOUA Yacine (donne pouvoir à Sandrine BERTHET), BEGEY Maryline

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité des membres :

EN EXERCICE	15	PRESENTS	13	VOTANTS	14
-------------	----	----------	----	---------	----

A 19h30, le quorum étant atteint (13 présents, 14 votants) le conseil peut valablement délibérer.

RAPPEL DE L’ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS

- Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés
- Convention pour l’intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL – 2020/2022
- Plan de formation mutualisé pour les agents

QUESTIONS DIVERSES

- Questions diverses

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR

AJOUT : Délibération pour l’attribution des travaux de voirie

Le Conseil municipal donne son accord sur cette modification à l’ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil municipal du 10 juillet 2020 est adopté à l’unanimité des votes exprimés.

Madame Gisèle GIANNINA est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

FORMATION DES ÉLUS ET FIXATION DES CRÉDITS AFFECTÉS

Madame le Maire informe qu’afin de garantir le bon exercice des fonctions d’ élu local, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit des élus : chaque élu a le droit de bénéficier d’une formation individuelle adaptée à sa fonction, dans le but d’exercer au mieux les compétences qui lui sont dévolues.

Dans les 3 mois du renouvellement de l’assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal sans excéder 20%.

Madame le Maire propose :

- un crédit de 1000 € par an affecté à la formation des élus,

- Les organismes retenus pour dispenser ces formations doivent être agréés par le ministère de l'intérieur.
- Les frais de formation, de déplacement et d'hébergement, pris en charge par la collectivité font l'objet d'un remboursement, dans les conditions prévues par la réglementation.
- Les thèmes privilégiés sont :
 - Les fondamentaux de l'action publique locale
 - Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- ✓ **APPROUVE** les propositions de Madame le Maire, exposées ci-dessus
- ✓ **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL 2020/2022

Vu le projet de convention relatif aux interventions du Cdg73 sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,

Madame le Maire rappelle que le Centre de gestion propose de longue date aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, de lui confier, par convention, une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers CNRACL dans le cadre de prestations soumises à participation financière.

La nouvelle convention de partenariat, signée entre le Cdg73 et la Caisse des dépôts couvre la période 2020/2022.

Cette convention instaure une mission supplémentaire pour les centres de gestion, qui conduit à organiser des rendez-vous individuels au profit des agents à 5 ans des droits à retraite, afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR). La mise en œuvre de ces entretiens nécessitera la fiabilisation, en amont, du Compte individuel retraite (CIR) de chaque agent concerné afin d'apporter, lors de ces APR, une information la plus précise et la plus complète possible.

L'exercice de cette mission facultative génère des coûts significatifs pour le Centre de gestion, qui ne sont pas entièrement couverts par la contribution financière versée par la Caisse des Dépôts et qui nécessitent par conséquent une contribution financière des collectivités.

Il est rappelé que la signature de la convention ne contraint nullement la collectivité/l'établissement à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de la convention n'entraînera aucune facturation.

En conséquence, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention avec le Centre de gestion pour la période 2020-2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- ✓ **APPROUVE** la convention susvisée et annexée à la présente délibération.

- ✓ **AUTORISE** le Maire, ou à défaut son représentant, à signer la convention relative à l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de trois ans.

PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ POUR LES AGENTS

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'obligation qui incombe aux employeurs territoriaux de se doter, pour une période donnée, d'un plan de formation qui contribue notamment au développement des compétences de leurs agents pour un service public de proximité et de qualité.

Il ajoute qu'un partenariat entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Haute-Savoie, de la Savoie et la délégation Rhône-Alpes Grenoble du Centre National de Fonction Publique Territoriale (CNFPT), a été mis en œuvre pour proposer aux employeurs territoriaux de moins de cinquante agents un plan de formation mutualisé par territoire (en Savoie, les territoires d'Arlysère, Cœur de Savoie ; de Grand Lac ; de l'Avant Pays Savoyard ; du Voironnais, Cœur de Chartreuse ; de Grand Chambéry ; de Maurienne et de Tarentaise).

L'un des objectifs de cette démarche mutualisée consiste notamment à rapprocher le dispositif de formation du lieu de travail des agents, sur chacun des territoires concernés et à adapter l'offre de formation aux besoins des collectivités du secteur.

Le comité technique du Cdg73 a d'ores et déjà émis, le 9 juillet 2019, un avis favorable aux plans de formation mutualisés d'Arlysère, Cœur de Savoie ; de Grand Lac ; de l'Avant Pays Savoyard et du Voironnais, Cœur de Chartreuse.

Il est dès lors possible pour la commune de Tournon d'adhérer au Plan de Formation Mutualisé (PFM) du territoire d'Arlysère, tel qu'il a été constitué au terme d'un recensement des besoins intervenu au printemps 2019 auprès des employeurs territoriaux du territoire.

Madame Le Maire propose aux membres de l'assemblée d'adopter le plan de formation mutualisé du territoire d'Arlysère.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- ✓ **APPROUVE** le plan de formation mutualisé pour les années 2019 à 2021, annexé à la présente délibération ;
- ✓ **DÉCIDE** d'inscrire au budget les crédits nécessaires à l'exécution du plan de formation mutualisé pour les années 2019 à 2021 ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de ce plan de formation mutualisé.

TRAVAUX DE VOIRIE

Chaque année, la commune entreprend des travaux d'entretien de la voirie communale.

3 entreprises ont été consultées : COLAS, SERTPR, EIFFAGE.

2 entreprises ont répondu : EIFFAGE et SERTPR

Après analyse des offres et présentation au conseil municipal du 5 juin 2020, l'entreprise EIFFAGE a été choisie car la mieux-disante, soit 26 570 € HT pour l'entretien des voiries (budget fonctionnement)

Les voiries concernées sont : Chemin des Granges, Chemin de Chatronnet, Route des vignes, Route de Vizeron, Chemins ruraux de la Plaine, Chemin rural du Moutonnet (près de l'aérodrome).

et 9 874 € HT pour la mise en enrobé du Chemin de Praz Pilloud (budget investissement).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **DÉCIDE** d'attribuer les travaux à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 26 570 € HT pour l'entretien des voiries et 9 874 € HT pour la mise en enrobé du Chemin de Praz-Pilloud
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires correspondants sont prévus au budget.

QUESTIONS DIVERSES

MAINTENANCE ET TRAVAUX

Maintenance des ascenseurs (école et Tourmotte) :

Les élus en charge de ce dossier ont rencontré le prestataire pour renégocier les contrats de maintenance. La réglementation nous oblige à un contrôle technique tous les 5 ans. M. Yacine ALIOUA prendra contact avec des organismes compétents dans ce domaine.

Panneaux photovoltaïques

Les panneaux photovoltaïques ont été posés sur la toiture de l'école. La réception des travaux se fera début septembre. Des réserves sont à lever.

VOIRIE ET CIRCULATION

Route Départementale D 201C : Le Département va consacrer 200 000 € à la réfection de la chaussée du nant potin jusqu'au départ de la chicane à l'entrée du village. Si le budget le permet, la réfection sera également réalisée du Domaine du Grand Cellier en direction de Verrens.

Installation de miroirs : le département refuse d'installer des miroirs sur les routes départementales. Ils sont jugés potentiellement dangereux car, avec ce type d'équipement, la distance avec les véhicules est difficile à évaluer.

Des haies gênent la visibilité à la sortie du Nant-Potin. Il sera demandé aux propriétaires de les tailler.

Les demoiselles : afin de limiter les excès de vitesse, une réflexion sera menée pour sécuriser la sortie du lotissement.

Bornéry : Des habitants souhaitent que la visibilité sur la piste cyclable (quand ils sortent de chez eux) soit améliorée.

Les Culattes : Suite à la plainte de riverains, Mme le Maire et un conseiller municipal se sont rendus sur place pour échanger avec le locataire du terrain qui génère des nuisances. Après avoir constaté des dépôts de matériaux plus ou moins polluants, Mme le Maire va contacter la DREAL (Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

Rencontre avec les gendarmes :

Madame le Maire et deux adjoints ont rencontré les gendarmes en juillet pour faire le point sur les problèmes rencontrés dans la commune, notamment :

- Nuisances à la salle de la Tourmotte
- Circulation nocturne Chemin des lots, Chemin de la Plaine et aux llettes

VISITE DE TOURNON

2 visites de la commune ont été organisées en partenariat avec Evelyne ESTADES et la Maison du tourisme des pays d'Albertville.

1 quarantaine de personnes ont bénéficié de cette visite.

LOCATION DE LA TOURMOTTE

Vu le contexte sanitaire, la salle est fermée aux locations pour les mois de septembre et octobre.

Les manifestations (1 concert et 1 conférence) de l'association «Les hauts de la tourmotte » programmés en octobre et novembre sont, à ce jour, maintenues et respecteront les consignes sanitaires (interdiction de pot de l'amitié après les manifestations)

Le prêt des salles de réunion est maintenu avec distanciation sociale et masques obligatoires.

UNITÉ DE MÉTHANISATION

L'association « Bien vivre à Tournon » nous a alertés sur une nouvelle odeur chimique de désodorisant depuis le jeudi 20 août. Madame le Maire ou M. Patrick GRANDCHAMP vont prendre contact avec le gestionnaire de l'unité.

D'autre part, Madame le Maire va prendre contact avec les services de la Préfecture pour connaître la date de présentation du rapport de l'étude d'odeurs effectuée ce printemps.

ACCUEIL DU CENTRE DE LOISIRS A LA TOURMOTTE

L'accueil des enfants du centre de loisirs à la Tourmotte au mois de juillet s'est bien déroulé.

REPAS DES AÎNÉS

La commission sociale se réunira prochainement pour définir quelle décision adopter, au vu du contexte sanitaire.

La séance est levée à 21h30

<p>PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 16 OCTOBRE 2020 – 19h30</p>
--